

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 18 avril 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette Le conseiller Marco Tanguay
Le conseiller Yves Bergeron

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2017-126TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017;

procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire des 3 et 10 avril 2017

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

2017-127TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 3 et 10 avril 2017 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 3 et 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2017-128TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 3 et 10 avril 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 - GESTION DU TERRITOIRE

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Renouvellement - Assurance d'exploitant d'aéroport

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport à compter du 1^{er} avril 2017, et ce, pour une période d'un an;

ATTENDU la proposition transmise par AON Parizeau inc. le 27 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

2017-129TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitants d'aéroports proposé par le courtier AON Parizeau Inc. représentant les assureurs Lloyd's et Allianz Risques mondiaux soit autorisé, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018 en contrepartie d'une prime annuelle de 2 973,77 \$, frais et taxe applicable inclus, payable à même les fonds généraux des années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Permanence au
poste de
responsable
qualité et
performance

2017-130TM

ATTENDU la fin de la probation de Mme Marilyne Metzger au poste de responsable de la qualité et de la performance au Service des ressources humaines;

ATTENDU l'évaluation effectuée par le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et la directrice du Service des ressources humaines;

ATTENDU les recommandations des directeurs concernés;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE madame Marilyne Metzger soit engagée en permanence au poste de responsable de la qualité et de la performance au Service des ressources humaines de la Ville (4 jours par semaine) et ce, à compter du 7 mars 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Metzger soient ceux décrits au recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Autorisation de
signature -
Entente
intermunicipale en
matière de loisirs
avec St-Jacques-
de-Leeds

ATTENDU l'offre de services de la Ville de Thetford Mines en matière de loisirs et culture;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Jacques-de-Leeds participent aux activités de loisirs et de culture et utilisent les infrastructures municipales à cet effet;

ATTENDU le désir de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds de conclure une entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Thetford Mines;

2017-131TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente en matière de loisir avec la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Autorisation de
signature -
Entente
intermunicipale en
matière de loisirs
avec St-Jean-de-
Brébeuf

ATTENDU l'offre de services de la Ville de Thetford Mines en matière de loisirs et culture;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Jean-de-Brébeuf participent aux activités de loisirs et de culture et utilisent les infrastructures municipales à cet effet;

ATTENDU le désir de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf de conclure une entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Thetford Mines;

2017-132TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente en matière de loisirs avec la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Nominations -
Transport adapté
de la région de
Thetford inc.

ATTENDU la politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler le mandat accordé aux représentants de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

2017-133TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE madame Brigitte Dostie soit désignée membre du Comité d'admission au Transport adapté à titre d'officier délégué à l'admission, et que monsieur Marc Gagné soit désigné membre substitut pour le même comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2-
Libération du
fonds de garantie
(assurances des
biens)

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-156 et que celle-ci couvre la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

2017-134TM

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 130 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Thetford Mines y a investi une quote-part de 22 879 \$ représentant 17,6 % de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FOND

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de

la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines demande que le reliquat de 128 419,40 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

ATTENDU QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

D'OBTENIR de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Agglomération I, Groupe A, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe A dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3-
Libération du
fonds de garantie

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL010400-7 et que celle-ci couvre la période du 30 avril 2012 au 30 avril 2013;

(assurance
responsabilité
civile générale)

2017-135TM

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 360 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Thetford Mines y a investi une quote-part de 117 630 \$ représentant 32,68% de la valeur totale du fonds;

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds:

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 30 avril 2012 au 30 avril 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines demande que le reliquat de 346 447.82 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 30 avril 2012 au 30 avril 2013;

ATTENDU QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 30 avril 2012 au 30 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe A dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

15.1-
Ajout d'arrêts
obligatoires -
Intersection 8e
Rue et 8e Avenue

ATTENDU le projet d'implantation d'un édifice commercial sur la rue Notre-Dame Est, entre la 8^e et la 9^e Rue;

ATTENDU QUE ce secteur est fréquenté par un grand nombre de piétons, dont les écoliers qui se rendent à l'École St-Noël;

2017-136TM

ATTENDU l'analyse de la circulation menée par le Service de la sûreté municipale et ses recommandations;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QU'un panneau d'arrêt obligatoire soit implanté dans chacune des directions de l'intersection de la 8e Rue et de la 8e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Participation

ATTENDU la demande de participation financière reçue du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour la réalisation d'une étude

financière de la
Ville - Étude
paléolimnologique
des lacs de la
Haute-Bécancour

2017-137TM

paléolimnologique des lacs de la Haute-Bécancour;

ATTENDU QUE les informations qui découleront de cette étude seront importantes pour la Ville;

ATTENDU QUE l'alimentation en eau du secteur Black Lake, l'émissaire de la Station d'épuration de la Ville et le lac Bécancour font partie du territoire à l'étude;

ATTENDU la recommandation de la Commission du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 14 mars 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à verser pour les années 2017 à 2020 inclusivement, un montant annuel de 5 000 \$ au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour la réalisation d'une étude paléolimnologique des lacs de la Haute-Bécancour;

QUE cette aide financière soit défrayée à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2020, précisément à partir du budget alloué pour la mise en oeuvre de la politique municipale *Pour une gestion durable de l'eau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Demande de CA
et engagement -
Déphosphatation
des eaux usées des
étangs aérés du
secteur Pontbriand

2017-138TM

ATTENDU la nécessité d'adopter une résolution pour chaque projet requérant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer, pour au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande pour l'émission du certificat d'autorisation pour le projet de *Déphosphatation des eaux usées des étangs aérés du secteur Pontbriand* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Ville confirme son engagement à soumettre à ce même Ministère, lorsque les travaux autorisés par celui-ci dans le cadre du projet auront été exécutés, une

attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le Ministère pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Désignation d'une
personne
responsable -
Projet
d'aménagement de
terrains de volley-
ball de plage

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a déposé, dans le cadre des Jeux du Québec 2018, une demande d'aide financière à même le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III* pour son projet d'aménagement de terrains de volley-ball de plage;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exige l'engagement de la Ville et la désignation d'un fonctionnaire responsable;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, monsieur Alexandre Meilleur, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement de quatre terrains de volley-ball de plage dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III*, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Demande d'aide
financière - MFFP
- Accès aux plans
d'eau pour la
pêche récréative -
projet parc St-
Noël

ATTENDU le projet d'aménagement de la bande riveraine et d'accès à la rivière Bécancour dans le secteur du parc St-Noël;

ATTENDU l'existence du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pouvant accorder une aide financière pour la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2017-140TM

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative*, et ce, pour le projet d'aménagement de la bande riveraine de la rivière Bécancour dans le secteur du parc St-Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5-
Demande d'aide
financière pour le
prolongement de
la piste cyclable

2017-141TM

ATTENDU le projet prévu par la Ville pour le prolongement de la piste cyclable sur la rue Houle;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines mandate le directeur adjoint du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable sur la rue Houle auprès du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

19 -

LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Demande de
subvention au
MCCQ -

ATTENDU le programme d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques pour l'année 2017 du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Bibliothèques
publiques

2017-142TM

ATTENDU les besoins de la Ville pour bonifier le contenu de ses bibliothèques;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la responsable de bibliothèque soit mandatée à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour l'année 2017 dans le cadre du programme - Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
règlement n° 623

2017-143TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 623 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 623 intitulé **Règlement pour instaurer un programme général d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec** soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Avis de motion
(stationnement
interdit rue Houle)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* n° 1300, dans le but d'interdire le stationnement du côté ouest de la rue Houle.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Une période de questions est tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h40.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj